

**MAIRIE DE BONNEE
CANTON D'OUZOUER SUR LOIRE
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Conseillers : 15 Séance du 15.12.2023
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de la convocation : 07.12.2023

L'an deux mil vingt-trois, le 15 décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel AUGER, Maire de la Commune.

PRESENTS : MM. AUGER, LA CORTE, LUTTON, FICHOT, TICEHURST, BADCY, DELTEIL, M. DELAHAYE, Mme MADROLLES, M. DUBOIS, Mme DULAURENT, M. GUILLET, Mme DELAS, M. DELAPIERRE, Mme BOYER.

ABSENTS EXCUSES : /

ABSENTS : /

A été élu secrétaire : M. DELTEIL

2023.66 : PROJET DE PARC PHOTOVOLTAIQUE DE LA SOCIETE BRAY ENERGIES SUR LA COMMUNE DE BRAY-SAINT-AIGNAN JOUXTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL DE BONNEE : AVIS SUR LE DOSSIER DE PRESENTATION DU PROJET COMPRENANT L'ETUDE D'IMPACT ET LES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, la société BRAY ENERGIES, filiale du groupe VALOREM, a déposé le 02 août 2023 deux demandes de Permis de Construire PC0450512300018 et PC0450512300018 pour la construction d'une centrale photovoltaïque flottante sur les plans d'eau des anciennes carrières du lieu-dit Bois-au-Cœur. Une copie complète de ces dossiers est consultable en Mairie.

Dans le cadre des dispositions de l'article L 122-1 V. du Code de l'environnement et de l'article R 423-9 du Code de l'urbanisme, relatifs à l'obligation de consulter les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire, le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact et la demande d'autorisation a été transmis pour avis à la Commune.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que ce projet :

- se situe sur des terrains privés,
- a été conçu en tenant compte des enjeux environnementaux,
- n'est presque pas visible depuis le domaine public,
- participera significativement aux objectifs de production d'énergie renouvelable sur le territoire,
- générera des retombées économiques pour la commune (fiscalité et indemnités pour l'utilisation des chemins communaux)

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable au dossier présentant le projet de la société Bray Energies comprenant l'étude d'impact et les demandes d'autorisations ;

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures des membres présents
Pour copie conforme au registre

Transmis le :
Reçu en Préfecture le :
Affiché en Mairie le :


Le Maire,
Michel AUGER